



L'éditorial du président

L'intérêt économique contre les Riverains

Pendant 135 pages, la Commission d'enquête sur le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) s'emploie à partager notre constat sur les nuisances pour les populations touchées. Elle reprend, dans la conclusion de son rapport, nos 6 recommandations principales.

Elle se déclare pourtant favorable au PEB. Faisant fi des avis majoritairement défavorables rendus par les communes, les associations et plus de 18 000 personnes, la Direction Générale de l'Aviation Civile s'est empressée de se féliciter de cet avis, et les préfets ont signé l'arrêté interpréfectoral de mise en application de ce PEB.

Les intérêts économiques du transport aérien prévalent, au détriment de la santé et du bien-être de la population.

Nous allons mettre en oeuvre, avec l'appui de tous les franciliens et des élus qui nous soutiennent, tous les moyens susceptibles de faire entendre votre voix.

Notre association compte plus d'adhérents que jamais. Elle est représentée dans de nombreuses Commissions et associations environnementales, nationales et parfois internationales. Nous comptons aller plus loin encore pour faire valoir votre droit à la santé et au respect de votre environnement. Cette lettre d'information, habituellement réservée à nos adhérents, est envoyée exceptionnellement à tous les signataires des courriers remis lors de l'enquête publique. En cette période électorale, chaque adhérent compte : n'hésitez pas à nous rejoindre.

A bientôt !

Pascal Machuron



Pour mieux faire valoir les droits des riverains de Roissy Charles-de-Gaulle, l'Advocnar s'appuie sur un réseau de partenaires, et renforce sa présence au sein d'institutions dédiées à l'environnement.

L'Adev : un relai puissant et dynamique

L'Adev, Association pour la Défense de l'Environnement en Seine et Marne, vient d'adhérer à l'Advocnar. Cette adhésion porte notre champ d'action dans ce département, et constitue en ce sens un événement majeur. L'Adev apparaît de plus comme un partenaire particulièrement dynamique : 15 jours à peine après son adhésion, l'association partenaire avait déjà pris l'initiative d'organiser une réunion d'information sur les nuisances aériennes.

La prochaine réunion se tiendra Jeudi 10 mai, 20h30, salle Pierre Mendès France à OTHIS (77280).

L'Advocnar écoutée en Europe

Les 26 et 27 mars à Bruxelles, Jacques Tauziède, chargé des relations européennes pour l'Advocnar, est intervenu devant une Commission européenne chargée d'évaluer l'impact des nuisances aériennes. Il a pu présenter la réalité de notre exposition aux nuisances sonores. L'Advocnar continue d'agir au niveau européen, décisif pour faire valoir nos droits.

L'Advocnar est au conseil d'administration de Bruitparif

La Directive Européenne 2002/30/CE du 26 mars 2002 régit le bruit lié à l'exploitation des aéroports. Dans ce cadre, les régions sont désormais tenues de dresser une cartographie précise des nuisances sonores. Bruitparif, association composée de représentants de la Région et d'entreprises, réalisera la carte du bruit en Ile-de-France. En tant que membre du conseil d'administration de Bruitparif, l'Advocnar veillera à ce que les nuisances aériennes soient pleinement prises en compte.

Contact avec Réseau Air Climat France (RAC-F)

Le Réseau Action Climat-France (RAC-F) est une association environnementale spécialisée dans l'effet de serre et le changement climatique. Il représente en France un réseau mondial d'ONG concernées par les changements climatiques, le "CAN", ou Climate Action Network, qui comprend plus de 350 membres sur les cinq continents.

En participant à ce réseau de dimension internationale, l'Advocnar contribue à mieux faire prendre en compte le trafic aérien dans les nuisances liées à la qualité de l'air.



Réponse du Conseil d'Etat en automne

Après le Tribunal Administratif, l'Advocnar porte comme prévu son action devant le Conseil d'Etat. Notre recours vise à obtenir l'arrêt des vols de nuit, et à faire reconnaître la responsabilité de l'Etat pour carence fautive en matière environnementale et sanitaire. Nous demandons également que l'Etat verse des aides à l'insonorisation pour tous les logements situés dans le PEB, à hauteur de 737 millions d'euros. Le jugement sera prononcé en automne.

Le Conseil général à nos côtés

L'Advocnar s'en félicite : le Conseil général du Val d'Oise a déposé une plainte devant la Commission européenne pour mauvaise transposition de la Directive 2002/30 (voir Bruitparif ci-dessus) relative au bruit causé par les aéroports. Nous saluons ce premier pas. Soulignons aussi que 55% des Valdoisiens jugent la lutte contre les nuisances aériennes comme l'action la plus importante pour l'amélioration de leur cadre de vie. Pour être vraiment efficace et pleinement engagé dans la défense des populations, le Conseil général se doit de déposer, auprès du tribunal de Cergy-Pontoise, un recours de plein contentieux pour «faute de l'Etat sur le champ de sa responsabilité sanitaire et environnementale». Une action qui seule signifiera la pleine implication du Conseil général pour son territoire.

La vie des antennes

Pour peser sur les décisions, la mobilisation massive des élus et des populations est fondamentale. Nous avons besoin de vous pour ouvrir une antenne locale de l'Advocnar sur chaque commune affectée par la plate-forme de Roissy.

Sont déjà pourvues : Arnouville-les-Gonesse, Argenteuil, Corneilles-en-Parisis, Deuil-la-Barre, Eaubonne, Ermont, Franconville, Gonesse, Groslay, Herblay, Le Plessis-Bouchard, Margency, Montmorency, Saint-Brice, Saint-Leu, Saint-Prix, Soisy-sous-Montmorency, Taverny.

Si vous souhaitez nous soutenir, renseignez-vous pour un premier contact auprès de notre secrétariat au 01 39 899 199.

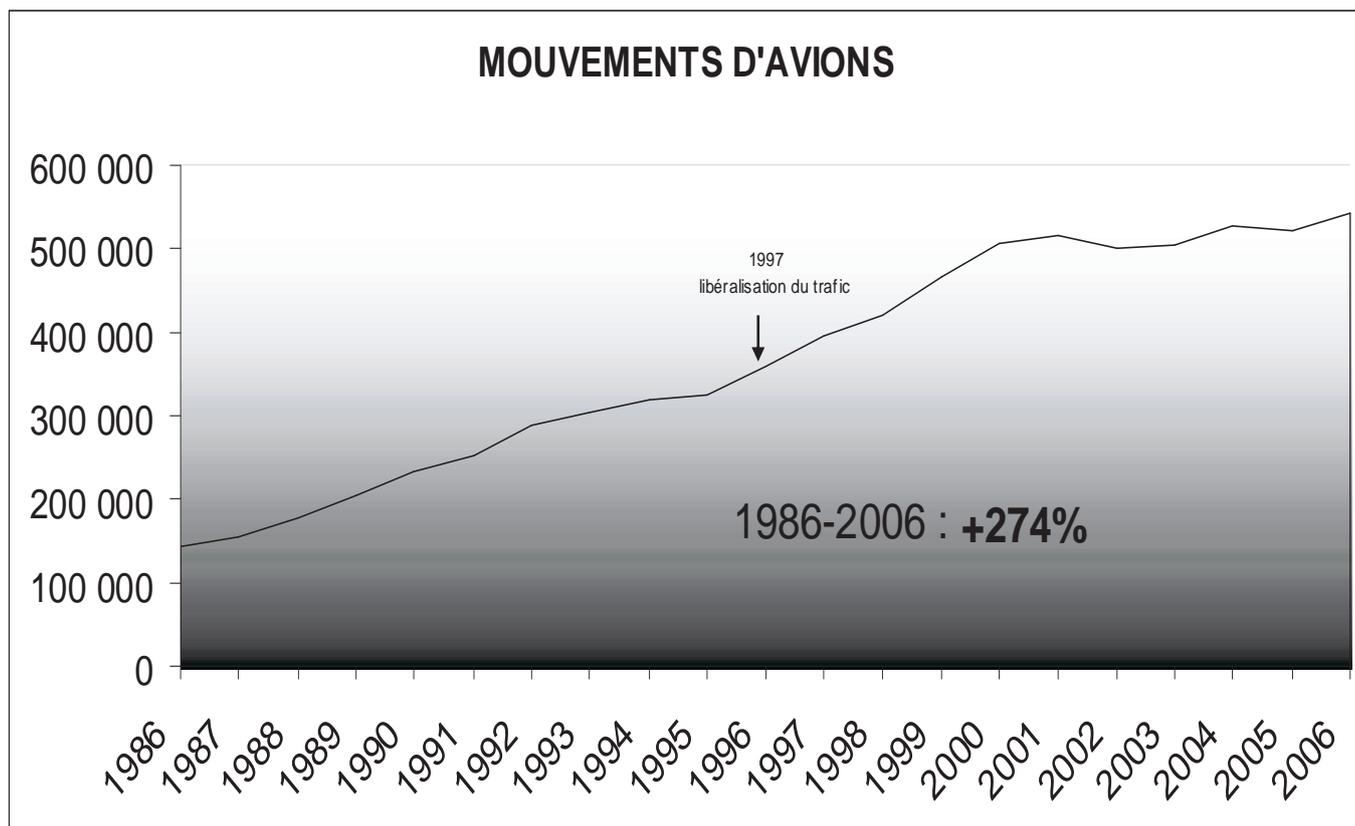


Trafic 2006

<u>Roissy CDG</u> :	541 425 mouvements	(+3,49% par rapport à 2005)
<u>Orly</u> :	233 378 mouvements	(+2,86%)
<u>Le Bourget</u> :	61 692 mouvements	(+13,26%)

274% d'augmentation en 20 ans

Ce graphique illustre l'évolution des nuisances depuis 20 ans.



Bulletin d'Adhésion à retourner à :

ADVOCNAR – BP 90054 – 95211 Saint-Gratien Cedex

Mme Mlle M. Nom, Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Portable :

E-mail :

- Nouvelle adhésion
- Renouvellement
- 20€ 30€
- 40€ €

A l'ordre de l'Advocnar
(Fiscalement déductible à 60%)

